

Le Championnat Interclubs Séniors PADEL 2023

REGLEMENTS SPORTIFS

Ce règlement se réfère au « [Guide de la compétition Padel 2022](#) » accessible sur le site de la FFT (« compétition » puis « Padel » et « Guide de la compétition Padel ») auquel on peut également accéder en cliquant sur le lien ci-dessus.

SOMMAIRE

- Organisation des championnats
- Homologation
- La licence/participation au championnat
- Inscription et participation des joueurs
- Inscription des équipes
- Organisation des rencontres
- Organisation des rencontres(suite) et Coaching
- Calendrier
- Montées, descentes
- Attributions des points
- Liste des référents Padel / Comité



ORGANISATION DES CHAMPIONNATS

- Les clubs non qualifiés en Nationale 1 et Nationale 2 participeront au Championnat Régional 2023.
- Le Championnat Régional est constitué du Championnat Régional 1, noté R1 qualificatif pour la N2, et le Championnat Régional 2, noté R2 qualificatif pour R1 et le championnat régional 3, noté R3 qualificatif pour la R2.
- Le nombre de divisions du Championnat Régional féminin sera déterminé à l'issue des inscriptions.

[Liste des référents padel en dernière page](#)

HOMOLOGATION

- Le championnat de France **National 1** est homologué en **P2000**.
- Le championnat de France **National 2** est homologué en **P1000**.
- Le championnat **R1** est homologué en **P500**.
- Le championnat **R2** est homologué en **P250**.
- Le championnats **R3** est homologué en **P100**.

LA LICENCE/PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS

Pour pouvoir participer aux championnats interclubs de Padel, il faut :

- Être licencié sur le millésime en cours : licence « Multi-Raquettes » ou « WEB » ou « Padel », portant la mention « compétition autorisée ».

Le joueur doit présenter au juge arbitre Padel le jour de son arrivée :

- Une pièce d'identité officielle avec photographie
- Son attestation de licence FFT de l'année sportive en cours

INSCRIPTION ET PARTICIPATION DES JOUEURS

- Pour la constitution des équipes, le nombre de joueurs licenciés « Multi-Raquettes » « hors club » n'est pas limité, chaque club en définit le nombre dans chacune des équipes.
- Les Comités et les Ligues ne sont pas considérés comme des clubs et ne peuvent donc pas participer au Championnat de France Interclubs Séniors. Cependant, les **licenciés au centre de Ligue de Vertou** pourront engager des équipes mais celles-ci ne pourront pas accéder à la R1.
- Si un club est dans l'impossibilité d'inscrire une équipe dans le Championnat Interclubs féminin, les **équipes mixtes** sont **autorisées** mais elles ne pourront pas se qualifier pour la R1.
- Quel que soit le championnat N1, N2, R1, R2 et R3, les listes d'inscriptions doivent comporter au minimum 6 joueurs par équipe, le poids de l'équipe étant déterminé sur les 6 meilleurs joueurs.

NB : Les jeunes faisant partie de la catégorie d'âge 11 ans ou supérieure peuvent créer une équipe ou intégrer une équipe sénior.

- Un joueur licencié dans un club de Padel, et exclusivement Padel, ne pourra participer à un championnat par équipe que pour le compte de son club Padel.
- Un joueur licencié « Multi-Raquettes » dans un club de Tennis ne disposant pas de piste Padel, pourra s'inscrire au Championnat dans un club de Padel ou de Tennis-Padel.
- Un joueur licencié « Padel » ne pourra pas jouer pour un club autre que celui dans lequel il a pris sa licence « Padel ».
- **Si plusieurs équipes engagées dans un club**, voir les règles de constitution des équipes et de participation des joueurs (p 63) au [VII 5 du guide de la compétition 2022](#).

Mixité des équipes

- Les équipes peuvent être mixtes dans tous les championnats à l'exclusion des championnats R1, N1 et N2.
- Des équipes mixtes peuvent être constituées pour participer aux différents championnats régionaux avec les équivalences de classement indiqués ci-dessous :

Une joueuse classée :

- entre 1 et 10 => + 400 au classement Messieurs
- entre 11 et 30 => + 1000 au classement Messieurs
- entre 31 et 60 => + 2000 au classement Messieurs
- entre 61 et 100 => + 5000 au classement Messieurs
- entre 101 et 500 => +7000 au classement Messieurs
- 501 et plus => + 10000 au classement Messieurs
- Non classée Dames = Non classé au classement Messieurs

Exemple : une joueuse classée 23ème française sera classée 1 023 (23 + 1 000) au classement Messieurs, et ce classement de 1 023 servira à calculer le poids de la paire.

INSCRIPTION DES EQUIPES

- Le droit d'inscription pour une équipe est de 48 €.
- Les clubs inscrivent leur(s) équipe(s) auprès de la Ligue **au plus tard le 29 octobre** avec la liste des joueurs, au minimum 6, composant l'équipe.
- La liste des joueurs est à noter lors de l'inscription **sur ADOC**.
 - *Onglets : Compétition > Par équipes : Inscriptions > Padel : Championnat par équipe interclubs*
 - *Puis, dans Par équipes : Mes équipes > saisir correspondant, joueurs...*

Joueur classé ND tennis bloquant pour l'inscription sous ADOC

Si un joueur est classé ND au tennis, merci de nous faire parvenir par mail ses prénom, nom et numéro de licence afin de l'ajouter à votre équipe à developpement.pdl@fft.fr

INSCRIPTION DES EQUIPES

- La commission prendra en compte le poids de l'équipe (addition des classements des 6 meilleurs joueurs) en se référant au classement du mois d'octobre 2022.
- Les 4 meilleures équipes seront automatiquement qualifiées en R1.
- Les 12 suivantes seront automatiquement qualifiées en R2.
- Les équipes ne faisant pas partie des 16 meilleures participeront au Championnat R3.

ORGANISATION DES RENCONTRES

Nationale 1, Nationale 2 et R1 :

- 3 matchs par rencontre au format A pour 6 joueurs/ses minimum
- Ordre des parties : double 2, double 1, double 3
- Le capitaine doit respecter le poids des paires, la paire la plus forte devant évoluer en position 1 et la moins forte en position 3.

R2 et R3:

- En fonction du nombre d'équipes inscrites et retenues, la commission adaptera le format des rencontres.
- Les rencontres se feront dans les clubs. La région sera découpée en plusieurs secteurs afin de limiter les déplacements.

ORGANISATION DES RENCONTRES ET COACHING

- Si l'équipe comporte plus de 6 joueurs, le capitaine pourra faire tourner son effectif en veillant à respecter à chaque rencontre l'ordre des parties : double 2, double 1 et double 3.
- En cas d'indisponibilité de joueurs inscrits sur la liste de l'équipe, le capitaine pourra faire appel à des joueurs non inscrits sur la liste mais dont les **classements** sont **inférieurs** aux joueurs remplacés.
- Chaque équipe s'engage à :
 - pouvoir accueillir des rencontres aux dates mentionnées;
 - fournir 3 boîtes de balles neuves à chaque journée;
 - proposer un café d'accueil, un repas le midi payant ou non lors des réceptions;
 - fournir un Juge Arbitre lors des réceptions
- Le coaching est autorisé quel que soit le championnat (départemental, régional, national) selon les dispositions citées au **III.6 du guide de la compétition 2022.**

CALENDRIER

- Le championnat régional R1 se déroulera les **samedi 01 et dimanche 02 Avril à Vertou.**
- Les dates des Championnats de France N1 et N2 2023 ne sont pas connues à ce jour.
- En R2, les rencontres se feront dans les clubs le **dimanche 5 février.** Les clubs qualifiés joueront les 01 et 02 avril en R1.
- En R3, les rencontres se feront dans les clubs le **20 novembre.** Les clubs qualifiés joueront en R2 le 5 février en R2.
- La journée de Championnat féminin est fixée au **12 mars.** En fonction des inscriptions, une date supplémentaire pourra être ajoutée.

MONTEES, DESCENTES

- Les 4 meilleures équipes de R3 seront qualifiées en R2 le 5 février 2023.
- Les 4 meilleures équipes de R2 seront qualifiées pour le championnat R1 les 01 et 02 avril 2023.
- L'équipe championne régionale R1 sera qualifiée pour le championnat de France N2
- En N2, les clubs vainqueurs et finalistes de chacune des deux Inter-régions montent en National 1 pour le championnat 2023-2024.
- Les 4 clubs classés 13^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème} et 16^{ème} de N1 descendent en R1.
- Le club vainqueur de N1 est déclaré Champion de France.

ATTRIBUTION DES POINTS

Les joueurs qui auront participé aux championnats dans les équipes qui se sont qualifiées dans la division supérieure, se verront attribués les points du meilleur résultat de leur équipe, ET NON LES POINTS DES 2 DIVISIONS suivant les barèmes ci-dessous :

	Rang	P 25	Rang	P 100	Rang	P 250	Rang	P 500	Rang	P 1000	Rang	P 2000	Rang	Chts France Seniors P 3000
VAINQUEUR	1	25	1	100	1	250	1	500	1	1000	1	2000	1	3000
FINALISTE	2	23	2	80	2	200	2	400	2	800	2	1600	2	2400
<i>Si match de classement</i>	3	21	3	75	3	180	3	360	3	720	3	1440	3	2160
DEMI-FINALISTE	4	19	4	72	4	160	4	325	4	650	4	1300	4	1950
<i>Si matchs de classement</i>	5	18	5	70	5	148	5	295	5	590	5	1180	5	1770
	6	17	6	65	6	140	6	280	6	560	6	1120	6	1680
	7	16	7	63	7	133	7	265	7	530	7	1060	7	1590
QUART DE FINALISTE	8	15	8	60	8	125	8	250	8	500	8	1000	8	1500
<i>Si matchs de classement</i>	9	14	9	58	9	110	9	220	9	440	9	880	9	1320
	10	13	10	55	10	105	10	210	10	420	10	840	10	1260
	11	12	11	53	11	100	11	200	11	400	11	800	11	1200
	12	11	12	50	12	95	12	190	12	380	12	760	12	1140
	13	10	13	48	13	90	13	180	13	360	13	720	13	1080
	14	9	14	45	14	85	14	170	14	340	14	680	14	1020
15	8	15	43	15	80	15	160	15	320	15	640	15	960	
1/8EME DE FINALISTE	16	7	16	40	16	75	16	150	16	300	16	600	16	900
<i>Si matchs de classement</i>	17	6	17	38	17	68	17	135	17	270	17	540	17	810
	18	5	18	35	18	65	18	130	18	260	18	520	18	780
	19	4	19	33	19	63	19	125	19	250	19	500	19	750
	20	3	20	30	20	60	20	120	20	240	20	480	20	720
	21	2	21	28	21	58	21	115	21	230	21	460	21	690
	22	1	22	25	22	55	22	110	22	220	22	440	22	660
	23	1	23	23	23	53	23	105	23	210	23	420	23	630
	24	1	24	20	24	50	24	100	24	200	24	400	24	600
	25	1	25	18	25	40	25	80	25	160	25	320	25	480
	26	1	26	15	26	38	26	75	26	150	26	300	26	450
	27	1	27	12	27	35	27	70	27	140	27	280	27	420
	28	1	28	10	28	33	28	65	28	130	28	260	28	390
	29	1	29	8	29	30	29	60	29	120	29	240	29	360
	30	1	30	5	30	28	30	56	30	110	30	220	30	330
	31	1	31	3	31	26	31	52	31	105	31	210	31	315
	1/16EME DE FINALISTE	32	1	32	2	32	25	32	50	32	100	32	200	32
1/32ème de Finaliste ou Qualifs	33 et plus	1	33 et plus	1	33 et plus	5	33 et plus	10	33 et plus	20	33 et plus	40		

R1 : P500

R2 : P250

R3 : P100

Liste des référents Padel par Comité

- CD 44 : Alexandre BOILEVIN alex9743@hotmail.fr
Christophe MOREAU fredcel.moreau@wanadoo.fr
- CD 49 : Olivier MOINE moinosse@gmail.com
Olivier MEUNIER meuniero@wanadoo.fr
- CD 53 : Michel BEAUMONT michel.beaumont@fft.fr
Patrick POIRIER pp2@orange.fr
- CD 72 : Cyrille GASSE gasse.pasquier@wanadoo.fr
Stéphane CYFFKA stephane.cyffka@gmail.com
- CD 85 : Pierre MARTIN pierre.martin102@orange.fr
Jean-François BONNEAU jfbonneau@besseau.fr